

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COTISATION À L'ANDEV (ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION DES VILLES). ADHÉSION. DÉCISION

Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Feytout-Perez, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
M Capouillez à Mme Marenzoni
Mme Rigaud à M Delpeyrat
M Grémy à Mme Durand
M Deau à M Cristofoli
Mme Vaccaro à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique Canouet.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 novembre 2021
Rendue exécutoire le : 12 novembre 2021
Publiée le : 12 novembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 novembre 2021

COTISATION À L'ANDEV (ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION DES VILLES). ADHÉSION. DÉCISION

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

L'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes) est un organisme qui accompagne les cadres territoriaux de l'Education dans leurs missions en sa qualité de réseau de réflexion, d'échanges d'expérience et de communication sur les questions éducatives.

L'adhésion à cette organisme permet notamment l'accès aux ressources du site internet et aux différentes publications de l'association.

Il est proposé d'adhérer à l'ANDEV afin de faire bénéficier au Directeur de l'Education de ce réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes) et de verser à ce titre la cotisation annuelle 2021 pour un montant total de 45,00 €.

Impute ces dépenses sur l'exercice 2021, sur le budget de la commune, article 6281.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 novembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_141
Date de la décision :	2021-11-09 00:00:00+01
Objet :	COTISATION À L'ANDEV (ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION DES VILLES). ADHÉSION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20211109-DG21_141-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211109-DG21_141-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
DG21_141.pdf	application/pdf	423703
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211109-DG21_141-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	423703

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 novembre 2021 à 10h13min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 novembre 2021 à 10h13min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 novembre 2021 à 10h13min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 novembre 2021 à 10h13min52s	Reçu par le MI le 2021-11-12